

AAP DOCTORAT

CADRAGE DE L'APPEL À PROJETS 2025 DE FINANCEMENT D'ALLOCATIONS DOCTORALES POUR L'ACADÉMIE SPATIALE D'ÎLE-DE-FRANCE

Cadre général

L'Académie Spatiale – créée en réponse à l'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et métiers d'avenir » du plan France 2030 – vise à fédérer et animer les activités de formation autour du spatial en Île-de-France et ainsi à créer une communauté regroupant étudiants, formateurs et employeurs.

Cette ambition se décline selon trois thématiques d'intérêt stratégique et économique majeur : la gestion des plateformes spatiales et de leurs débris, le développement de la charge utile et/ou l'exploitation scientifique ou sociétale associée, la conception de lanceurs (incluant les lanceurs réutilisables et le pilotage à distance).

L'Académie Spatiale s'appuie sur l'écosystème francilien qui est un leader économique et académique historique dans ces trois thématiques, via plusieurs entreprises et laboratoires universitaires spatiaux. Son objectif est de consolider mais surtout d'améliorer l'offre et la qualité des formations, de façon à répondre aux besoins du domaine. Pour mener cela à bien, diverses actions sont lancées couvrant les formations secondaires et supérieures, les formations pré-Bac (professionnels ou non) jusqu'à la formation doctorale et à la formation continue.

Parmi ces différents niveaux de formation, la formation doctorale par la recherche est stratégique pour maintenir et développer l'expertise scientifique au niveau mondial. En effet, les projets doctoraux mènent à la formation de scientifiques de très haut niveau ayant développé des capacités de questionnements, d'autonomie et d'encadrement, à côté de connaissances et compétences conceptuelles, instrumentales et expérimentales au niveau des plus hauts standards internationaux.

Pour répondre à cet enjeu de la formation doctorale par la recherche dans le domaine spatial, l'Académie Spatiale d'Île-de-France dispose encore de plus de 33 bourses doctorales à pourvoir et lance ce deuxième appel à projets (AAP) de financement d'allocations de recherche doctorale.

Cet AAP s'adresse aux chercheurs, chercheuses, enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs des laboratoires rattachés aux établissements publics partenaires de l'Académie Spatiale qui sont invités à soumettre des sujets de projets doctoraux selon les modalités détaillées ci-après.

Modalités de l'appel à projets

Les projets pourront concerner l'ensemble des disciplines scientifiques. Les critères de sélection porteront notamment sur la thématique scientifique visée qui doit être directement liée au spatial et s'inscrire prioritairement dans les trois thématiques d'intérêt stratégique et économique majeur suivantes :

- ◆ la gestion des plateformes spatiales et de leurs débris,
- ◆ le développement de la charge utile (outils d'observation et gestion des données, électronique embarquée) et/ou l'exploitation scientifique et sociétale associée des observations spatiales,
- ◆ la conception de lanceurs (incluant les lanceurs réutilisables et le pilotage à distance) et de propulseurs de satellite.

et dans les domaines connexes (juridiques, défense, géopolitique, homme dans l'espace, besoins sociétaux, gestion des risques naturels et anthropogéniques, numérique et IA).

Un critère important est la contribution du projet doctoral à la formation aux métiers du secteur spatial.

Sans être nécessaires, l'interdisciplinarité ou l'ouverture à l'international seront des éléments d'appréciation qui viendront renforcer les projets.

Un jury composé de représentants des établissements publics partenaires et s'appuyant sur un comité scientifique sélectionnera les projets financés.

Une priorité sera donnée aux thèses cofinancées (par exemple école doctorale, ONERA, CNES, industriel, ESA, université étrangère, ...). L'employeur devra être un des huit établissements publics partenaires de l'Académie Spatiale d'Île-de-France (cf. Annexe 1). Dans le cas des cofinancements industriels, les partenaires industriels devront cofinancer directement les établissements publics qui seront employeurs. Les thèses CIFRE ne pourront donc pas être cofinancées dans le cadre de cet AAP.

Enfin, le jury s'assurera d'une répartition équilibrée entre les différentes équipes de recherche des universités et établissements partenaires au regard du nombre de supports disponibles pour l'Académie Spatiale d'Île-de-France dans chaque établissement partenaires (Annexe 1).

Cet AAP évalue les projets doctoraux (sujet de thèse, adéquation avec les thématiques de l'Académie Spatiale, conditions d'accueil, partenariat) en amont du recrutement des étudiantes et étudiants. Il s'agit d'une première étape de labellisation qui ne garantit pas au déposant de disposer d'un financement. La sélection et l'admission des doctorants seront de la responsabilité des écoles doctorales de rattachement (même pour les cofinancements hors écoles doctorales) et des établissements employeurs selon leurs modalités, dans la limite des financements mis à disposition par l'Académie Spatiale d'Île-de-France. Elles seront ainsi assujetties au calendrier des écoles doctorales.

Modalités de dépôt des projets

L'Appel à projet est ouvert à partir du 19 novembre 2024.

Les proposant et proposantes doivent remplir le fichier « SPACE-IDF-Doctorat2025_acronymedulaboratoire_nomduporteur.docx », le transformer en PDF et l'envoyer à l'adresse générique suivante : theses@academiespatiale.fr avant le 17 janvier 2025 (Minuit, heure de Paris) et signaler à leur ED leur souhait de candidater à un financement de l'Académie Spatiale.

→ SPACE-IDF-Doctorat2025_acronymedulaboratoire_nomduporteur.docx

→ theses@academiespatiale.fr

→ Avant le 17 janvier 2025

Taille maximale par fichier : 1 Mo

ANNEXES

Annexe 1

Liste des établissements publics partenaires de l'Académie Spatiale d'Île-de-France et nombre de bourses (équivalente à une bourse complète) par établissement restant à pourvoir sur les 5 ans de l'Académie Spatiale.

- ◆ Institut Polytechnique de Paris : 1,5 bourses
- ◆ Office National d'Etudes et de Recherches Aérospatiales (ONERA) : 1,5 bourses
- ◆ Sorbonne Université : 6,5 bourses
- ◆ Université Paris Cité : 2 bourses
- ◆ Université Paris-Est Créteil (UPEC) : 1,5 bourses
- ◆ Université Paris-Saclay : 11,5 bourses
- ◆ Université Paris Sciences & Lettres (PSL) : 2,5 bourses
- ◆ Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ) : 4,5 bourses

Annexe 2

Liste des principales Écoles Doctorales associées aux établissements publics partenaires de l'Académie Spatiale d'Île-de-France

- ◆ ED127 : Astronomie et Astrophysique d'Île-de-France
- ◆ ED129 : Sciences de l'Environnement en Île-de-France
- ◆ ED130 : Informatique, Télécommunications et Électronique
- ◆ ED158 : Cerveau, Cognition, Comportement
- ◆ ED531 : Sciences, Ingénierie et Environnement
- ◆ ED532 : Mathématiques et Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication
- ◆ ED560 : Sciences de la Terre et de l'Environnement et Physique de l'Univers de Paris
- ◆ ED563 : Médicament, Toxicologie, Chimie, Imageries
- ◆ ED564 : Physique en Ile de France
- ◆ ED571 : Sciences Chimiques : Molécules, Matériaux, Instrumentation et Biosystèmes
- ◆ ED572 : Ondes et Matière
- ◆ ED574 : Mathématiques Hadamard
- ◆ ED575 : Electrical, Optical, Bio-physics and Engineering
- ◆ ED579 : Sciences Mécaniques et Énergétiques, Matériaux et Géosciences,
- ◆ ED580 : Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication
- ◆ ED624 : Sciences des sociétés



- ◆ ED626 : Institut Polytechnique de Paris
- ◆ ED629 : Sciences Sociales et Humanités
- ◆ ED630 : Droit, Économie, Management

Annexe 3

Formulaire de réponse à l'AAP 2025 de cofinancement d'allocations doctorales